



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 25 mars 2015

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES

RÉFÉRENCE À RAPPELER : DRCT/BFL/SA
AFFAIRE SUIVIE PAR : S. ANTONETTI
TÉLÉPHONE : 04.95.34.50.25
TÉLÉCOPIE : 04.95.34.55.97
[Mel : sophie.antonetti@haute-corse.gouv.fr](mailto:sophie.antonetti@haute-corse.gouv.fr)

N°2015-11

Le Préfet

à

M^{mes} et MM. les Maires de la Haute-Corse
M^{me} et MM. les Présidents des établissements
publics de coopération intercommunale

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
Réf. : Articles L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

- Les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2016 ont été actualisés.
- Pour que les délibérations puissent être appliquées en 2016 il est nécessaire qu'elles soient prises **avant le 1^{er} juillet 2015.**
- Ces délibérations devront viser les articles du code général des collectivités territoriales portés en référence.
- En l'absence de décision expresse d'actualisation des tarifs, les tarifs de l'année précédente continueront à s'appliquer.

Les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) fixés par l'article L.2333-9 du CGCT pour l'année 2016, sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année 2014.

Le taux de variation applicable aux tarifs de TLPE en 2016 s'élève ainsi à +0,4 %.

Les tarifs maximaux 2016 prévus pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes dont l’affichage se fait au moyen d’un procédé non numérique et numérique sont récapitulés dans le tableau suivant :

Montants maximaux 2016 de la taxe locale sur la publicité extérieure (par m² et par an) en fonction de la taille des communes			
Nombre d’habitants dans la commune ou l’EPCI compétent	Jusqu’à 49 999	Entre 50 000 et 199 999 *	À partir de 200 000 **
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m ²	15,40 €	20,50 €	30,70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	30,80 €	41,00 €	61,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m ²	46,20 €	61,50 €	92,10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m ²	92,40 €	123,00 €	184,20 €
Enseignes de moins de 12 m ²	15,40 €	20,50 €	30,70 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	30,80 €	41,00 €	61,40 €
Enseignes à partir de 50 m ²	61,60 €	82,00 €	122,80 €

* ou dans une commune jusqu’à 49 999 habitants appartenant à un EPCI comptant entre 50 000 et 199 999 habitants

** ou dans une commune jusqu’à 49 999 habitants appartenant à un EPCI à partir de 200 000 habitants

Mes services (Bureau des finances locales – M^{me} ANTONETTI 04.35.34.50.25 ou M^{me} TORRES 04.95.34.50.20) se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le préfet,
 Pour le préfet et par délégation,
 Le sous-préfet, secrétaire général
 de la préfecture de la Haute-Corse,

Signé : Jean RAMPON